

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 mai 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS et en visioconférence**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
3 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
6 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
13 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
16 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
17 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
20 CHANAZ	T Yves HUSSON	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
26 ENTRELACS	T Claire COCHET	
27 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Florian MAITRE
30 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
31 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
32 MERY	T Nathalie FONTAINE	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOTZ	T Daniel CLERC	
34 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
35 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
36 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
37 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
38 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
39 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
42 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
43 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
44 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
45 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
46 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
47 VOGLANS	T Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes

**Autres présents non-votants :**

Sandra FERRARI  
Arnaud EQUY  
M. TISSERAND  
Olivier BERLIOUX  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

SMSB - Présidente de SMSB  
SMSB - Directeur de la régie Savoie Grand Revard  
Administrateur de la commune de Pugny-Chatenod  
Directeur de cabinet  
Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 mai 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 47 présents et 55 votants. Lucie DAL PALU est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2022

Exécutoire le : 24 MAI 2022

Affichée le : 24 MAI 2022

Visée le : 24 MAI 2022

### TOURISME

#### Modalités d'entretien des sentiers pédestre et VTT sur le réseau Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent pour « la création, extension, aménagement, entretien et gestion des sentiers pédestres et /ou VTT intercommunaux ». A ce jour, Grand Lac assure le suivi d'un réseau de 530 kms.

Lors du conseil communautaire du 21 septembre 2021, le conseil a approuvé le schéma de cohérence des itinéraires pédestres et VTT de Grand Lac. Une des actions indiquées dans le schéma consiste en « la réalisation un document cadre qui définit les domaines et limites d'intervention de Grand Lac sur les itinéraires » ceci dans un but d'optimisation de l'entretien et de maîtrise des coûts de fonctionnement (130 549 € en 2021 pour l'entretien courant).

L'entretien mis en place par Grand Lac, sur son réseau de sentiers pédestres et VTT, consiste à assurer la viabilité des itinéraires pour la pratique induite (pédestre et/ou VTT) ainsi que le suivi de la signalétique de jalonnement.

Toutefois avant d'être un sentier de randonnée au titre du réseau Grand Lac, les cheminements peuvent relever du domaine public ou privé de la commune et donc d'un potentiel entretien de sa part pour les usages ne relevant pas de la pratique « randonnée » ou « VTT » (certains cheminements ayant un double usage).

Il convient donc de définir le champ et limites d'intervention de Grand Lac sur le réseau de sentier intercommunal.

Les modalités d'entretien sont proposées dans le tableau en annexe et sont réparties par type d'assise de l'itinéraire et par type de travaux.

La commission tourisme du 10 février 2022 a validé les champs d'intervention de Grand Lac au titre des sentiers de randonnées pédestres et VTT. Une présentation a été effectuée au Bureau communautaire du 5 avril 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la mise en application des modalités d'entretien des sentiers telles que présentées,
- APPROUVE la diffusion du tableau d'entretien aux communes de la communauté d'agglomération.

- Délégués en exercice : 66
- Présents : 47
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 17 mai 2022

Le Président,  
Renald BERETTI





## Entretien sentier par Grand Lac Quelles sont les interventions de l'agglomération ?

L'entretien de Grand Lac sur son réseau de sentiers pédestres et VTT consiste à assurer la **viabilité des itinéraires pour la pratique induite (pédestre et VTT)** et le suivi de la signalétique de jalonnement. Le réseau est constitué de plus de 530km à ce jour (répartition ci-dessous). Il utilise prioritairement les chemins cadastrés (chemin communal ou rural sous responsabilité communale) mais passe aussi sur du parcellaire privé (convention de passage).  
Sur les chemins cadastrés, avant d'être un sentier de randonnée au titre du réseau Grand Lac, le cheminement relève du domaine public ou privé de la commune et donc d'un entretien de sa part.

Type assise	Km	Végétation	Signalétique randomisée / Equipements connexes (~3125 éléments)	Assise	Non pris en charge par Grand lac
Route (voie circulaire revêtue en enrobé)	169,82		Fauche et débroussaillage autour signalétique et équipements (installés par GL) Nettoyage, contrôle état général / scellement, réparations éventuelles		Reprise enrobé, réalisation travaux voirie et entretien voirie relevant commune dégagement des arbres en travers de la route
Chemin forestier (emprise 2,5m de large min et accessible engins type grumiers)	183,05	Fauche et débroussaillage sur une bande de 05m de large de part et d'autre de la piste Ramassage bois mort au sol et mise sur le côté	Fauche et débroussaillage autour signalétique et équipement (installés par GL) Nettoyage, contrôle état général / scellement, réparations éventuelles		Travaux liés à la dégradation de l'assise par un usage agricole / forestier / véhicules motorisés et d'écoulement d'eau pluviale Entretien assise chemin par propriétaire ou exploitant forestier. Dégagement des arbres en travers. Reprise des murs de soutènement de la voirie
Piste (emprise moyenne entre 1,5 et 2m large accessible petits tracteurs)	45,98	Fauche et débroussaillage pour conserver largeur ouverture 1,5m min Ramassage bois mort au sol et mise sur le côté Elagage au dessus piste sur hauteur 2,5m Elagage arbres situés à moins de 1m de l'emprise sur 2m haut max	Fauche et débroussaillage autour signalétique et équipement (installés par GL) Nettoyage, contrôle état général / scellement, réparations éventuelles	Eperrage et enlèvement pierres mobiles ou roulantes Piochage dépressions éventuelles et pour maintien gabarit 0,7m	Travaux liés à la dégradation de l'assise par un usage agricole / véhicules motorisés et d'écoulement d'eau pluviale Reprise des murs de soutènement de la voirie
			Réalisation et entretien de système de franchissement de clôture sur parcelles privées (en accord avec exploitant agricole)	Arasement bourrelets avals susceptibles gêner évacuation des eaux pluviales Creusement régulier de renvois d'eau et curage à chaque passage d'entretien	
		Abattage arbres obstruant la piste Abattage arbres dangereux sur une bande 10m large part et d'autre single			

Type assise	Km	Végétation	Signalétique randonnée / Equipements connexes (~3125 éléments)	Assise	Non pris en charge par Grand lac
Single (sillon de randonnée parké au centre et de 0,3 à 1m de large)	132,23	Fauche et débroussaillage pour conserver largeur ouverture de 0,7m min Ramassage bois mort et mise sur le côté Elagage au dessus single sur hauteur 2,5m Elagage arbres situés à moins de 1m de l'emprise sur 2m haut max	Fauche et débroussaillage autour signalétique et équipements (installés par GL) Nettoyage, contrôle état général / scellement, réparations éventuelles Maintenance des équipements interdisant passage véhicules motorisés Réalisation et entretien de système de franchissement de clôture sur parcelles privées (en accord avec exploitant agricole)	Epierrage et enlèvement pierres mobiles ou roulantes Piochage dépressions éventuelles et pour maintien gabarit 0,7m Arasement bourrelets avals susceptibles gêner évacuation des eaux pluviales Creusement régulier de renvois d'eau et curage à chaque passage d'entretien Entretien de la végétation sur murets soutènements aval pour garantir leur efficacité et le maintien de la pratique pédestre et VTT.	Débroussaillage sur une largeur supérieure pour permettre le passage d'autres utilisateurs Reprise des murs de soutènement du single (du moment que la pratique reste possible).
Parking et points de vue liés aux sentiers	46 sites répertoriés	Abattage arbres obstruant single Abattage arbres dangereux sur une bande 10m large part et d'autre single Débroussaillage et élagage pour maintien ouverture paysage	Pose d'équipement de sécurité et de confort Vérification annuelle des mains courantes	Petits travaux d'entretien pour assurer l'accès des véhicules	Abattage de la strate arborée pour dégager plus largement la vue

Le pouvoir de police, sur les différents chemins (quelques soit le type d'assise), reste du ressort des communes.

Le statut juridique des chemins ruraux est régi par le Code Rural (art L161-1 et suivant).

Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR doit comporter le maintien ou le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution.

Propriété du itinéraire : Grand Lac a pris le parti de ne pas installer de corbeilles ou poubelles ou le service sera pris en charge par la commune (installation et collecte).

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tourisme - Modalités d'entretien des sentiers pédestres et VTT sur le réseau Grand Lac

---

Date de transmission de l'acte : 24/05/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/05/2022

---

Numéro de l'acte : d4160 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220517-d4160-DE

---

Date de décision : 17/05/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire